

U Yvelines

Spécial Stage

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation,
la recherche et la culture

FSU78: 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel: fsu78@fsu.fr

Directeur de publication: Simon Gautier

N° CPAP: 0720 S 07501 – Déposé le: 05/03/2020

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°110

Mars

Avril

2020

ÉDITO

Après trois mois de mobilisations massive, l'utilisation de l'article « 49.3 » fait passer sans débats à l'Assemblée la Loi retraite. Preuve supplémentaire de l'incapacité du gouvernement à convaincre sur son projet, ce coup de force est aussi un nouveau signe de mépris vis-à-vis de l'opposition parlementaire, de l'opinion et du mouvement social dans son ensemble. Dans un contexte sanitaire particulièrement anxiogène, ce choix de calendrier gouvernemental est aussi révoltant qu'irresponsable !

C'est la démocratie qui est, une fois de plus, piétinée ; une démocratie déjà gravement entachée par la répression policière et judiciaire, par les entraves aux libertés syndicales et au droit de

manifestar. En 1793, les constituants avaient inscrit le droit à l'insurrection dans la Constitution pour se prémunir contre le risque de la tyrannie : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ». Si ce droit n'est plus inscrit dans notre Constitution, devons-nous pour autant nous contenter de regarder filer sous nos yeux la navette parlementaire ? Le devoir de la FSU est d'appeler tous ses adhérents, mais aussi l'ensemble des salariés du privé comme du public, les étudiants, les chômeurs, les retraités... à défendre leurs droits à une retraite digne.

Une amélioration du système de retraite actuel ne peut et ne doit s'envisager que dans le cadre d'une meilleure répartition des richesses ! C'est pourquoi la FSU78 appelle chacune et chacun à participer massivement à toutes les initiatives locales et départementales pour s'opposer avec la plus grande détermination à cette réforme mortifère

des retraites et pour défendre notre démocratie.

Pour améliorer le système de retraite actuel il faut :

- mieux répartir les richesses.
- maintenir les régimes de retraites actuels
- rétablir la retraite à 60 ans à taux plein
- rétablir le taux de remplacement de 75% de la rémunération d'activité sur la base des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, pas de retraite inférieure au SMIC
- prendre en compte la pénibilité, les périodes de formation et aménager les fins de carrière
- comptabiliser les années d'étude et de précarité chez les jeunes
- décréter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- augmenter les salaires et porter le SMIC à 1800€

Pour la section départementale FSU
Evelyne Bras

La liberté pédagogique est tout à la fois la pierre angulaire de notre système scolaire et un repère essentiel pour nos professions. Enchâssée dans le statut de la Fonction Publique, cette liberté a une histoire longue qu'il s'agirait de ne pas oublier à l'heure où le gouvernement détricote le contrat reliant le personnel de l'Éducation à la Nation qui l'emploie.

Mais les ficelles les plus grosses (Loi Fonction Publique, réformes destructrices de l'Éducation nationale de la primaire au supérieur, réforme des retraites) ne doivent pas soustraire à notre vigilance les outils parfois plus discrets de cette remise en cause sans précédent. Les neurosciences et le numérique en sont deux exemples parmi d'autres. À l'occasion de ce stage, cette entrée thématique va nous aider à mettre en perspective le

système technocratique mis en place par Jean-Michel Blanquer. En soi, un ordinateur ou un article faisant le bilan d'une recherche dans le domaine des neurosciences ne sauraient nous faire craindre le pire. Ils peuvent, au contraire, nous encourager à renouveler notre façon d'aborder le métier dans une démarche réflexive et volontaire. Il en va autrement des usages politiques des neurosciences et du numérique dans le cadre de l'École de la confiance. Ces ressources sont présentées par le ministère comme des vecteurs de modernisation pédagogique, sans que notre esprit critique, ni celui des élèves que nous devons former, ne soient jamais sollicités. Dans ce contexte, elles accentuent la pression sur nos pratiques en rognant nos autonomies professionnelles et nos propres pouvoirs

d'action, en multipliant les évaluations. Il en résulte par ailleurs une mise sous tutelle de l'édition scolaire par le « numérique éducatif » et la prise de pouvoir d'experts en neurosciences prétendant dicter leurs méthodes.

Comment en est-on arrivé là ? Comment résister aux injonctions technocratiques et scientifiques ? Alors que Jean-Michel Blanquer affiche clairement son ambition de mettre au pas les enseignants en leur promettant du sang et de la sueur, ce stage fédéral départemental sera l'occasion de sortir la tête de l'eau pour enfin reprendre la main sur nos métiers. La liberté pédagogique ne doit pas être sacrifiée au nom d'une prétendue efficacité qui s'avère bien plus dangereuse et destructrice qu'il n'y paraît.

LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE À L'ÉPREUVE DE LA PRÉTENDUE «ÉCOLE DE LA CONFIANCE»

Pour animer notre stage, nous accueillerons Philippe Champy

Fin connaisseur du système scolaire, mais aussi un ardent militant de la liberté pédagogique. Auteur de *Vers la Nouvelle guerre scolaire* : quand les technocrates et les neuroscientifiques mettent la main sur l'Éducation nationale, il a été ingénieur à l'INRP pendant quinze ans avant de devenir éditeur et de diriger les éditions Retz pendant plus de vingt ans. Il a

co-dirigé le Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation.

Déroulé du stage :

Matinée :

- Neurosciences
- Numérique

Après-midi :

- Liberté pédagogique (le prisme de l'édition scolaire)
- Analyse politique du système Blanquer

Le stage se déroulera le jeudi 23 avril 2020 au lycée François Villon aux Mureaux.

Le stage débutera à 9h mais un accueil sera organisé par les militants FSU, autour d'un café, dès 8h30.

Si vous souhaitez y participer, pensez à en faire la demande auprès de l'administration 1 mois avant et prévenez la section départementale de la FSU dès que possible (voir encart).

Les règles rappelées ci-dessous concernent tous les agents de la Fonction Publique, qu'ils soient titulaires ou contractuels

Le congé de formation syndicale

- L'agent peut bénéficier d'un congé de formation syndicale dispensée par un centre de formation agréé.
- Le congé pour formation syndicale est un congé avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.
- La demande de congé doit être faite par écrit au moins un mois avant le début de la formation.
- Il est accordé sous réserve des nécessités de service. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la

formation, le congé est considéré comme accordé. Les décisions de rejet sont communiquées à la CAP (*).

- À la fin de la formation, le centre de formation délivre à l'agent une attestation d'assiduité à remettre à son administration

(* Jurisprudence sur le refus de congé de formation syndicale : Arrêt N°314265 du Conseil d'État du 25 septembre 2009 indiquant qu'une administration publique qui refuse à un agent un congé pour formation syndicale sans préciser en quoi les nécessités de service justifieraient un refus, porte atteinte à l'exercice des droits syndicaux de cet agent et se trouve entachée d'illégalité

Textes de référence pour le droit à formation syndicale dans la Fonction Publique

Droit à congé pour formation syndicale de tous les agents des trois fonctions publiques : Article 21 de la loi 83-634 Pour la fonction publique d'État :

- Article 34 de la loi 84-16
- Décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale Pour la fonction publique territoriale
- Article 57 de la loi 84-53
- Décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale.

S'INSCRIRE AU STAGE,

2 DÉMARCHES :

1- AVERTIR VOTRE CHEF DE SERVICE AVANT LE 23/03

(MODÈLE DE COURRIER CI CONTRE).

2- PRÉVENIR LA FSU

(VOIR COUPON CI DESSOUS)

Nom - Prénom
Grade et Affectation

à Nom et fonction du chef de service - (1)

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11/01/84, article 34 ; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires (2) définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 23/04/2020 pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera au Lycée François Villon des Mureaux.

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au JO du 10/02/95).

Dater et signer

(1) pour les personnels de l'Éducation Nationale, adresser le courrier à la rectrice ou au DASEN. Par voie hiérarchique (2nd degré sous couvert du chef d'Établissement, 1er degré via l'IEN).

(2) pour les non titulaires, remplacer par «de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État».



NOM : @

PRENOM :

Portable :

AFFECTATION :

Syndiqué(e) à la FSU (1) :
préciser votre syndicat :

GRADE :

Non syndiqué FSU (1)

Déjeunera sur place (1) + (2)
Ne déjeunera pas sur place (1)

(1) barrer la mention inutile
(2) prévoir 8€ pour le repas (gratuit pour les adhérents FSU)

Talon réponse à découper ou recopier et à envoyer à fsu78@fsu.fr avant le 11/04 de préférence

Depuis le 5 décembre, de nombreux secteurs se sont mobilisés contre la réforme des retraites. Celui de l'énergie, relativement peu médiatisé, mérite pourtant notre attention tant la situation de ses agents est significative des attaques menées par les gouvernements successifs contre le statut et les services publics. Comme pour les agents de la Fonction Publique, régime auquel ils ne sont pourtant pas rattachés, les électriciens et les gaziers bénéficient actuellement d'un calcul de leur retraite fait sur les 6 derniers mois à un taux de 75 %. Sans surprise, le passage au régime universel équivaldrait donc pour eux à une baisse des pensions de 20 à 40 %. Ils dénoncent, par ailleurs, une attaque sans précédent contre le statut national des Industries électriques et gazières. Alors que le secteur est déjà vendu à la coupe depuis l'ouverture à la concurrence du marché

La section départementale des Yvelines a décidé, conformément à ses statuts, d'organiser des sections locales qui permettront aux adhérents des différents syndicats nationaux de se retrouver localement pour s'organiser.

Ce mode d'organisation prend tout son sens dans le cadre de mobilisations nationales qui doivent absolument se décliner localement : la mobilisation contre la réforme des retraites depuis le 5 décembre en est la démonstration.

Mais la FSU ne dispose d'aucun fichier des adhérents (indépendance

ACTUALITÉS

de l'énergie en 2007, ils craignent, à juste titre, de subir le même sort que les agents de la SNCF. Pourtant, le statut doit rester le garant de la sécurité et du professionnalisme des agents dans un secteur hautement stratégique et sensible.

Face à ces agressions, le secteur de l'énergie est entré en ordre de bataille dès le début de la mobilisation : coupures de courant, grèves et blocage dans les sites de traitement des déchets. Les Robins des bois de l'énergie ont aussi passé des compteurs en heure creuse, annulé des factures pour impayé. Dans les Yvelines, le site de Storengy à Beynes participe de cette dynamique. Employant 60 salariés, cette filiale d'Engie gère un stock énergétique équivalent à celui d'une centrale nucléaire. Mobilisés depuis le 5 décembre, ils ont mené une grève reconductible pendant trois semaines au mois de janvier. Le site est devenu un lieu

ACTUALITÉS

du Syndicat auquel vous avez adhéré vis-à-vis de la Fédération, respect des consignes de la CNIL) : nous pouvons donc ponctuellement vous écrire à votre adresse postale (comme nous le faisons en vous adressant cette publication) mais nous ne connaissons pas votre lieu d'exercice ni votre adresse e-mail (en cas de mobilisation locale ce mode de communication est plus rapide et moins coûteux !)

Nous invitons donc tous nos adhérents à nous communiquer leur ville d'affectation et leur ville d'habitation, leur

COUP DE GRISOU DANS LES YVELINES

de rencontre convivial entre les salariés en lutte dans d'autres secteurs (cheminots, enseignants). Malgré les pressions que l'administration de l'entreprise a fait peser sur le représentant CGT (menace de défèrement au tribunal pour faire cesser les actions de blocage), les agents restent mobilisés : « Ceux qui vivent sont ceux qui luttent » peut-on lire à l'entrée du site.

Dans les mines, le canari prévenait autrefois le coup de grisou. Nous ne sommes certes plus au XIX^e siècle, mais nous avons plus que jamais besoin de prêter attention aux signes annonciateurs du désastre à venir. Les gaziers de Storengy ne se battent pas seulement pour défendre leurs retraites. Ils se battent pour une idée du service public et de la justice sociale. Soutenons-les dans ce combat qui est aussi le nôtre, dans la grève, jusqu'à la victoire !

SECTIONS LOCALES ET SECTIONS DES RETRAITÉS

email personnel en nous écrivant à : fsu78@fsu.fr

Nous vous intégrerons à une newsletter spécifique et pourrons vous intégrer aux collectifs locaux qui se mettent en place.

Les Retraités.es du département sont, en plus, organisés dans le cadre du SFR. Cette section organise son AG le 27 mars à 9h30 à Trappes (suivi d'un repas fraternel - inscription obligatoire auprès Sylvie Chardon en lui écrivant à : sc78610@gmail.com.



DIMANCHE 8 MARS

**JOURNÉE DE LA LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES. PLACE D'ITALIE
12H PIQUE NIQUE FÉMINISTE - 14H MANIFESTATION**

JEUDI 19 MARS

**MANIFESTATION INTERSYNDICALE DÉPARTEMENTALE À VERSAILLES
CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES**

VENDREDI 27 MARS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FSU

MARDI 31 MARS

**JOURNÉE DE MOBILISATION NATIONALE INTERSYNDICALE CONTRE LA
RÉFORME DES RETRAITES**